

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12– 14/10/2021

Lieu : Salle du conseil		
Rédacteur(s) : Justine Falzon /		
Objet :	Conseil municipal	
Statut du document :	AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :	11 présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	Absent pouvoir à Cyrille VALLON
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O
Sébastien BRUNET	Conseiller	Absent
Alain CHAMBON	Conseiller	O
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	O
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	Absent pouvoir à Sonia BOURDELIN
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	Absent pouvoir à Pascale DESBRUN
Rémi NOHARET	Conseiller	O
Stéphanie PONCE	Conseillère	O

Points préparatoires

Début du conseil 20h34

Mme Pascale DESBRUN se propose comme secrétaire de séance.

DELIBERATION n°1 Programme de voirie 2021– choix de l'entreprise

Monsieur Ludwig BLANC présente au Conseil Municipal les estimations, produites par les entreprises, SCR, Liotard, concernant les travaux de voirie à envisager en 2021, à savoir :

- SCR 32 329.91 € HT
- LIOTARD 29 978.14 € HT

Il propose de choisir l'entreprise SCR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

- **RETIENT** l'entreprise SCR
- **ACCEPTE** les estimations de l'entreprise SCR pour un montant proposé de 32 329.91 € HT soit 38 795.89 TTC ainsi établies pour le programme de voirie 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser la négociation financière
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°2 CaféBibliothèque : nouveau tarif

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les membres du CaféBibliothèque ont décidé de mettre à jour la carte des tarifs. Le prix de vente est proposé comme suit :

Produits	Tarif proposés
Gouters	1.50 € et 2.00 €
Bière sans alcool	2.50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations financières relatives à la présente délibération.

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°3 Travaux complémentaire Chapelle Saint-Pierre

Maire le Maire informe le conseil municipal que des travaux complémentaires sont à prévoir sur les extérieurs et l'accessibilité de la chapelle Saint-Pierre

Il présente au conseil municipal 2 devis concernant une mission de diagnostic / APS d'aménagement des extérieurs de l'Eglise Saint Pierre pour un montant de 9 900 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander auprès du Département de la Drôme, une aide financière dans le cadre de l'appel à projets villes et villages.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette présente délibération

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°4 Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service, L'autorité territoriale informe les membres du conseil Municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)

- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°5 Demande de subvention : Mise aux normes du local technique STEP

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mettre aux normes le local technique de la station d'épuration

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise Hervé NIVOT pour l'électricité, et l'agencement du local pour 11 072.50 € HT soit 13 287.00 € TTC

et de l'entreprise MOLINA pour la fabrication et la pose d'un escalier en acier pour 3690.00 € HT soit 4 428.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXER** le budget de l'opération conformément aux devis reçus des entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander auprès du Département de la Drôme, de la Région et de l'agence de l'eau une aide financièrement pour la mise aux normes du local technique de la STEP
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations financièrement relatives à la présente délibération.

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°6 Participation financière : classe verte 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de Chabrilan va effectuer une classe verte au centre la fontaine d'Annibal de Buis les Baronnies en avril 2022.

L'institutrice demande une participation financière de la commune à hauteur de 1 500 € qui se répartit comme suit :

- Le séjour : 1000€
- Le transport : 450 €
- La pharmacie : 50.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la participation de la Commune à hauteur de 1 500 €
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°7 Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme Renforcement du réseau (100% SDED) Approbation du projet

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Libellé : Renforcement du réseau BT à partir du poste CHABRILLAN VILLAGE

Dépense prévisionnelle HT	239 427.93 €
dont frais de gestion : 11 401.33 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	239 427.93 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

1°) **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°) **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°7 Tarif de location de la Salle polyvalent et du CaféBibliothèque pour les Associations Non-Chabrillanaise.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réglementer l'utilisation du CaféBibliothèque et de la salle Polyvalente pour une association non Chabrillanaise

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir les tarifs de location

Il vous est proposé d'arrêter les tarifs de location à :

	Salle polyvalente	Cafébibliothèque
Tarif Location	80 €	120 €
Caution	500 €	1000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** les tarifs exposés ci-dessus.
- **ADOpte** le modèle de convention de mise à disposition de la salle polyvalente et du CaféBibliothèque.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

Délibéré à l'unanimité

Fin des délibérations

Questions diverses

- Désignation d'un référent pour l'association Senteurs et Pivoines : Monsieur Brice LIOTARD se porte volontaire.
- Inventaire du vieux mobilier de l'église avec l'aide des amis de Chabrillan
- Fêtes de fin d'année. Tournée dans les quartiers 5 points de rencontres pour présenter le projet EVS + distribution de bougies

Fin de la séance 23h00